

Clomid : un médicament à arrêter en cas de troubles visuels

Compte Test - 2023-06-30 09:16:16 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un point d'information daté du 29 juin 2023, l'Agence française de sécurité du médicament (ANSM) indique que des données de sécurité récentes issues de signalements internationaux de pharmacovigilance et de publications scientifiques mettent en évidence de nouveaux effets indésirables visuels associés à un traitement par Clomid (citrate de clomifène), traitement utilisé dans la prise en charge de troubles de la fertilité chez la femme. Le clomifène est un inducteur d'ovulation qui est prescrit en première intention pour traiter certaines stérilités, induire l'ovulation lors d'un parcours d'assistance médicale à la procréation, ou encore rechercher la cause d'une absence de règles. Dans son point d'information, l'ANSM souligne que «les troubles visuels sont des effets indésirables connus associés à Clomid. Jusqu'à présent, il était admis que les altérations visuelles associées à Clomid prennent la forme de scotomes (taches dans le champ visuel), d'une vision trouble ou encore de phosphènes (flash dans le champ visuel). Le mécanisme à l'origine de ces troubles n'est pas connu, ce qui ne permet pas d'anticiper leur apparition.» De nouvelles données de sécurité récentes mettent en évidence de nouveaux effets visuels. Ceux-ci peuvent, dans certains cas, conduire à une cécité partielle ou totale qui ne se résorbe pas toujours après l'arrêt du traitement. Aucun facteur de risque précis n'est identifié, mais une durée d'utilisation et un dosage supérieur aux recommandations ont été rapportés dans quelques cas. L'ANSM informe les patientes ayant eu des antécédents de troubles visuels associés suite à l'utilisation de Clomid qu'elles ne pourront plus jamais utiliser ce médicament, c'est une contre-indication.

Le médecin a le devoir de les avertir ses patientes du risque d'altération visuelle et de leur indiquer d'interrompre le traitement en cas d'apparition de troubles visuels inhabituels.

Si aucune autre cause de troubles visuels n'est identifiée, le traitement par clomifène devra être définitivement arrêté.

Le médecin prescrira un examen ophtalmologique complet et un autre traitement pourra être proposé aux patientes à qui l'utilisation du Clomid est devenue contre-indiquée.